
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-24

Objet : Attribution de Bourses et de Parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de la Charte Départementale relative à l'Accompagnement des Initiatives et de l'engagement des Jeunes en Moselle signée en juin 2014 par la Ville de Metz et ses partenaires, il est proposé de soutenir les projets suivants, retenus par le jury départemental « Projets Jeunes » du 24 juin 2015, pour un montant total de **6 000 €**.

Laura BATISTELLA : « Les Amants » - création culturelle

Créatrice de la sculpture « les Amants », Laura organise à des fins de professionnalisation une exposition en juin 2016 à la galerie Toutouchic à Metz. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble d'acteurs locaux exclusivement et vise à terme à s'inscrire dans la dynamique artistique locale. Le coût total de son projet s'élève à 4 200 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

Alexandre CLOAREC : « Music City Tour » - animation locale

Avec l'aide d'un ami musicien comme lui et fort de son expérience de lauréat de divers concours de musique, Alexandre se lance dans l'organisation d'un tremplin jeunes talents visant à promouvoir la scène musicale à l'échelle de la grande région. L'originalité de sa démarche tient dans la nature des prix proposés : les lauréats se verront offrir un ensemble d'éléments indispensables au développement de leur parcours, qu'il s'inscrive dans une logique professionnelle ou amateur : formations, aide à la création, à la communication, mise en réseau, etc... Le coût total de l'opération s'élève à 42 900 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Emilie DAUTRICHE : « Loreina TV » - animation locale

Une équipe de jeunes messins emmenés par Emilie travaille à la promotion de la ville de Metz par le biais des médias numériques en réalisant des reportages photographiques et vidéo. Cette dynamique donne naissance à la Loreina TV dont l'action repose sur un tissu local de bénévoles visant à valoriser leurs compétences. Deux objectifs sont poursuivis : promouvoir le territoire et mettre à l'épreuve leurs compétences acquises dans leur parcours universitaire ou professionnel. Le coût total de l'opération s'élève à 3 182 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

Quentin DECORNET : « Bon Poison » - création d'activité économique

Grand amateur de bière dont il a eu l'occasion de goûter les variétés à travers plusieurs pays dans le monde, Quentin qui avait débuté une carrière dans le domaine du marketing

international a décidé de privilégier une trajectoire professionnelle dans le domaine artisanal. Fort d'une formation reçue à Londres puis à St Nicolas de Port, il crée une micro-brasserie qui proposera une bière sur le modèle de l'Ale anglaise. Le coût initial de son projet s'élève à 100 459 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse ainsi que l'attribution d'un parrainage pour un montant total de 3 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 portant sur la signature de la Charte du dispositif d'accompagnement et de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes en Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif « Projets Jeunes », pour un montant total de **6 000 €** :

- Association Module Ranch (Laura BATISTELLA – Les Amants)	1 000 €
- Association Rock City Prod (Alexandre CLOAREC – Music city tour)	1 000 €
- Association Loreina Tv (Emilie DAUTRICHE – Loreina Tv)	1 000 €
- Association Elshopo (Quentin DECORNET – Bon Poison)	3 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **6 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ